

L'association Doulas de France a été contactée à plusieurs reprises par les médias suite à la triste affaire en Ariège concernant le décès d'un bébé après un accouchement à domicile pratiqué par une femme, qui depuis a été mise en examen pour la pratique illégale de la profession de sage-femme.

Le mot de doula a été utilisé, sans fondement, par quelques médias et dans un Communiqué du conseil national de l'ordre des sages femmes du 17 Septembre 2008 pour désigner cette femme.

Nous regrettons vivement que l'amalgame « doula » « fausse sage-femme » ait été fait sans qu'aucune évidence ne vienne soutenir cette version des faits.

Cette femme avait contacté notre association en juin dernier pour s'informer des conditions de parution sur notre annuaire en ligne et elle nous avait envoyé son CV.

D'origine française elle a émigré aux Etats-Unis avec sa famille lorsqu'elle avait 10 ans ; elle y a vécu et y a pratiqué son métier de sage-femme jusqu'à récemment. Elle a ensuite décidé de venir vivre en France dans sa région d'origine, l'Ariège, et d'y poursuivre sa pratique de sage-femme. En effet elle détient entre autre un diplôme de sage-femme de l'état de l'Arkansas obtenu en 1982.

J'ai pu discuter longuement avec elle et je lui ai confirmé qu'elle ne pouvait pas figurer dans notre annuaire en tant que doula puisqu'elle pratiquait (illégalement car elle n'était pas enregistrée à l'Ordre des Sages-Femmes en France) son métier de sage-femme.

Je lui ai conseillé vivement de faire valider en France ou au Royaume-Uni son diplôme américain de sage-femme et de suspendre sa pratique de sage-femme et les accouchements à domicile tant que cela ne serait pas fait.

Je lui ai expressément demandé de ne pas se présenter aux parents et aux professionnels de santé en tant que doula car d'une part elle s'exposait à des poursuites pour pratique illégale du métier de sage-femme et d'autre part elle pouvait causer beaucoup de tort aux doulas et à cette nouvelle profession en France. Elle m'a assurée qu'elle ne le ferait pas.

J'ai aussi pu discuter avec une personne qui connaît bien et l'hôpital de Foix et la personne en question et qui a pu me dire qu'elle était connue dans la région comme « la sage-femme américaine » par les parents mais aussi par les sages-femmes libérales, dont une en particulier, qui lorsqu'elle a cessé les accouchements à domicile, lui a transmis sa clientèle.

Elle proposait aussi des « Cours préparatoires à l'accouchement dans l'eau » et sur ces documents publicitaires son adresse mail comportait en anglais « la sage-femme itinérante ». Deux sages-femmes de la maternité de Foix ont également participé à ses ateliers.

Les équipes médicales de la maternité de Foix ainsi que l'Ordre Régional des Sages-femmes étaient au courant de sa pratique et n'ont pas jugé bon d'intervenir avant les événements malheureux que l'on connaît.

Cette femme n'est donc pas une doula qui se fait passer pour une sage-femme mais une sage-femme dont le diplôme américain n'a pas été validé en France et qui pratiquait malgré cela son métier.

Valérie Dupin

Co-Présidente de l'Association Doulas de France  
Responsable du pôle Annuaire Doulas de France